



Détournement de fonds d'une médecine du travail

Par **Jackvie**, le **01/01/2014** à **19:18**

Bonjour,
Un directeur de notre médecine du travail détourne des fonds avec la complicité de la comptable RH de l'association : remboursement de frais de déplacement qui sont à la hauteur de son salaire, achat sur internet avec la carte bancaire de l'association (tablette, iPhone, etc.), augmentation de son salaire et de celui de la comptable, etc.
Le conseil d'administration ne demande jamais le détail de la masse salariale. Il en dispose comme il le souhaite.
Comment faire réagir les membres du conseil d'administration ou de la commission de contrôle sans risquer de perdre mon emploi ?
Le souci, c'est que plus il se sert, plus il en veut. Ce n'est plus une fuite, mais bien une hémorragie.
[fluo]Merci d'avance[/fluo]. (ce n'est pas parce que le forum est gratuit qu'il vous dispense des formule de politesse)

Par **moisse**, le **02/01/2014** à **19:42**

Bonjour,
Si je comprends bien vous êtes salarié d'un organisme à but non lucratif inter-entreprises.
Soit vous dénoncez es qualité les abus de bien social que vous exposez ici, avec effectivement un risque sur votre futur au sein de l'organisme.
Soit vous dénoncez ces agissements par lettre anonyme suffisamment imprécise pour masquer son origine, mais assez précise pour faire réagir le président et le CA de cet organisme.